

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

## Commission permanente du 11 juillet 2016

Décision n° CP-2016-1051

commune (s):

objet : Projet Next Road - Développement d'une plateforme d'aide à la stratégie pour la gestion des déchets -

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et la maitrise de l'énergie (ADEME)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 29 juin 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 juillet 2016

<u>Présents</u>: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés: Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : Mme Cardona, M. Pouzol.

## Commission permanente du 11 juillet 2016

#### Décision n° CP-2016-1051

objet : Projet Next Road - Développement d'une plateforme d'aide à la stratégie pour la gestion des déchets - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'environnement et la maitrise de l'énergie (ADEME)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

#### La Commission permanente.

Vu le projet de décision du 23 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.19.

Dans le cadre de la convention du 15 décembre 2014, l'Etat a confié à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) la fonction d'opérateur pour la gestion des crédits du programme des investissements d'avenir. Elle a donc lancé un appel à projets "économie circulaire, recyclage et valorisation des déchets". S'inscrivant dans ce contexte, le projet "Next Road" décrit ci-après a été labellisé en mars 2016 par le commissariat général à l'investissement et est donc soutenu par l'ADEME.

Désignée coordinateur de l'ensemble des bénéficiaires de cette opération, l'entreprise Forcity, start-up lyonnaise créée en 2014, offre aux collectivités des services d'aide à la décision fondés sur une technologie de modélisation de systèmes complexes et de représentation en 3D des territoires. Elle a sollicité la Métropole de Lyon pour engager un partenariat et développer une plateforme systémique d'aide à la stratégie en matière de gestion des déchets (logiciel de simulation et d'aide à la planification).

La plate forme de modélisation de la gestion des déchets qui sera développée est composée de deux applications complémentaires :

- le simulateur de la collecte et de la pré-collecte des déchets, à l'échelle des quartiers et des villes : l'objectif est d'adapter les dispositifs de collecte et de pré-collecte aux particularités de la ville grâce à une connaissance accrue du territoire (la nature, la quantité et la variabilité saisonnière des déchets ménagers produits), au plus près des besoins des usagers, en tenant compte des contraintes du personnel (pénibilité, etc.),
- le planificateur "déchets" à l'échelle locale élargie : il permettra d'anticiper les décisions futures, les phénomènes extérieurs et les tendances multi-échelles pour optimiser les décisions d'aujourd'hui et leur impact pour demain et après-demain.

Pour encadrer ce soutien financier versé par l'ADEME à chacun des partenaires du projet, une convention définissant les types d'aide, leur taux et leurs modalités d'attribution doit être conclue entre l'ADEME et la Métropole.

Le coût global du projet Next Road est estimé à 8,43 M€, le taux d'aide global pouvant atteindre 40 %.

La Métropole s'engage à la fourniture de données d'une part, et de moyens humains d'autre part. Pour l'ensemble du projet, les moyens humains au sein de la Métropole sont estimés à environ 30 à 50 jours équivalent temps plein (ETP) par an sur 3 ans, de décembre 2016 à décembre 2019 (évalués à environ 90 000 €.

La Métropole pourra donc percevoir des aides de l'ADEME pour les dépenses de personnel qui auront été engagées, étant toutefois précisé qu'il doit s'agir de personnel non fonctionnaire et sur les éventuelles dépenses de fonctionnement.

A l'issue du développement et des phases de test, la Métropole sera libre d'acquérir ou non la plateforme de modélisation dont le coût est estimé aujourd'hui à 467 300 €. En cas de souhait d'acquisition de

cette dernière, la Métropole pourra percevoir une subvention de l'ADEME de 40 % sur le prix public, soit 186 920 €

Les relations entre chacun des partenaires au projet Next Road, leurs engagements respectifs et le pilotage du projet seront définis par une convention spécifique qui devra être conclue avant la fin de l'année 2016 :

Vu ledit dossier;

### DECIDE

- 1° Approuve le projet Next Road porté par l'entreprise Forcity en partenariat avec la Métropole de Lyon prévoyant le développement d'une plateforme d'aide à la stratégie en matière de gestion des déchets.
  - 2° Autorise monsieur le Président à :
- a) solliciter auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) une subvention dans le cadre du projet Next Road,
- b) accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2016.